

Chambr'Elevages #8

Bulletin technique élevage de la Chambre d'agriculture de la Charente - Avril 2024



Aides aux investissements : PCAE Plan de Modernisation des Elevages (PME) 2024

Investissements éligibles : constructions, aménagements, et équipements liés à l'élevage.

Période de dépôt : du 23/02/2024 au 30/06/2024

Éligibilité temporelle : tout investissement réalisé depuis le 16/11/2023 ou prévu prochainement. La date prise en compte est la date de signature du devis. La demande doit être déposée avant l'achèvement matériel du projet.

Plancher : 25 000 € HT de dépenses éligibles.

Plafond : 100 000 € HT avec transparence GAEC partielle.

Taux d'aide : 30% + bonification de 5% pour les exploitations bio.

Si vous êtes intéressé pour déposer un dossier, vous pouvez dès maintenant vous signaler auprès de la Chambre d'agriculture.



Contact : Diane PASQUIER
Conseillère Bovins Lait - 07 71 73 02 86

Formations

Eduquer et travailler le cheval à pied pour gagner en sécurité (méthode éthologique et horsemanship)

10 et 11 juin 2024 - ANGOULEME

Intervenant : Luc PARISIS

Savoir élaborer une ration alimentaire pour son cheval

20 juin 2024 - CHASSENEUIL / BONNIEURE

Intervenante : Anne-Laure VEYSSET

Contact : Anne-Laure VEYSSET

Chargée de missions Agriculture Biologique et filière équine
06 25 64 54 55

Je prépare la transmission de mon exploitation

Les 8, 10, 15 et 17 octobre 2024

à la Chambre d'agriculture à Angoulême

Les 26, 28 novembre et 3, 5 décembre 2024

à la Chambre d'agriculture à Confolens

Contact : Géraldine VESSIOT

Conseillère Installation Transmission
05 45 24 49 58

● GROUPE

Des formations pour mieux voir ses animaux !

C'est là, le point de départ de formations VIVEA initiées avec des éleveurs bovins viande du département depuis le début de l'année 2023 : « Apprendre à pointer ses bovins » puis « Apprécier en vif et en carcasse ses bovins allaitants ».

C'est avec un petit groupe d'adhérents à Bovins Croissance 16, tous originaires du Sud-Charente, qu'a commencé ce cycle de formation le 5 janvier 2023.

Tout d'abord une session d'une journée avec Vincent DUFOUR de l'Institut de l'Élevage permet de remettre dans les esprits les bases du pointage et donc de traduire dans l'œil de l'éleveur gabarit et conformation de l'animal. D'abord en salle un retour est fait sur l'identification des fondamentaux pour réaliser un pointage de qualité mais également un rappel sur les différents postes de pointage :

- Postes « développement musculaire »
- Postes « développement squelettique »
- Postes « aptitudes fonctionnelles »

Puis en situation réelle, chaque éleveur est soumis à l'épreuve de pointage des animaux de l'élevage support. Pour l'occasion, ce fut le GAEC de la Roche Piquet à Oriolles en race Blonde d'Aquitaine, avec un lot de jeunes mâles, puis un lot de jeunes femelles.

Dans un second temps, c'est une formation pour comprendre la corrélation entre le pointage vif et le classement carcasse en abattoir qui se réalise. Celle-ci est menée par Laure THOUMY de l'Institut de l'Élevage. Le groupe d'éleveurs du Sud-Charente s'est rendu au mois de février dernier, à l'abattoir de Chalais sur deux demi-journées.

La première pour pointer les animaux en bouverie et estimer leur classement carcasse, et la seconde le lendemain, pour découvrir les carcasses et leur classement effectif. Avec les explications d'un technicien classement de NORMABEV, les notes EUROP et d'engraissement sont expliquées pour chaque animal.



Une seconde session de ces formations a débuté le 12 janvier avec un groupe de jeunes éleveurs de Limousines sur le territoire de Charente Limousine. C'est l'EARL Bernard de Saulgond qui les recevait pour la mise en pratique du pointage. Cette formation sera suivie de celle sur le vif-carcasse à l'abattoir de Confolens début d'année 2025.

Si vous êtes intéressés par ces formations éleveurs, n'hésitez pas à contacter Vincent VIGNEAU, Conseiller Bovins Viande et mis à disposition de Bovins Croissance 16.

En partenariat avec :



Contact : Vincent VIGNEAU
Conseiller Bovins Viande
06 07 42 67 36

UNE ÉVALUATION MORPHOLOGIQUE RIGOREUSE

La méthode du pointage consiste en l'évaluation détaillée de 19 postes de morphologie, notés de 1 à 10. Ces postes sont combinés entre eux pour obtenir des notes de développement musculaire, de développement squelettique et d'aptitude fonctionnelle (aplombs, largeur de mufler, ...). Le pointage permet une évaluation objective et méthodique de postes morphologiques clairement définis. Il est réalisé par un technicien indépendant des organisations raciales, formé par l'Institut de l'Élevage et agréé pour une race donnée par France Génétique Elevage.



● GROUPE

Un groupe de producteurs bio à la conquête du Grand Public

L'enquête « un Groupe de producteurs bio en Charente, votre avis nous intéresse », menée par la Chambre d'agriculture en 2022 auprès des producteurs bio de Charente, a recueilli une soixantaine de réponses. Après analyse des résultats, une première réunion de travail avec les producteurs a été organisée en février 2023 permettant d'identifier les grands enjeux et problématiques de la filière pour proposer, lors de travaux en ateliers, des pistes d'actions. Le devenir de la bio, la maîtrise des techniques de production et l'image de la bio ont été les trois principaux enjeux identifiés, permettant d'aboutir à deux axes d'actions prioritaires :

- Axe technique : organiser des visites d'exploitation avec un rallye « couverts végétaux »,
- Axe communication : promouvoir la bio vers le grand public et les jeunes (salons, portes ouvertes de fermes, activités pédagogiques dans les écoles...).

En 2023, côté technique bio, une journée Rallye « les couverts végétaux en agriculture de conservation des sols » a été organisée avec Océalia lors du Mois de la Bio à l'EARL les Moreaux. En parallèle, le groupe a travaillé sur la promotion de la bio aux Gastronomades dans le cadre de l'action #AimeTonAgri. Les visiteurs ont pu répondre à un quizz avec des questions sur les pratiques en agriculture biologique, les bénéfices sur la santé et l'environnement, la qualité des produits et les prix de vente en bio technique, pour tenter de remporter un panier garni !

Cette année les producteurs du groupe ont pour objectif d'organiser un rallye « consommateurs » en immersion dans les fermes et une action de promotion dans les écoles.

La dernière réunion du groupe a eu lieu le mercredi 13 mars pour préparer les actions 2024, si vous souhaitez venir partager vos idées, venez-nous rejoindre !



Stand #AimeTonAgri aux Gastronomades 2023 - Crédit photo CA 16

Contact : Anne-Laure VEYSSET
Chargée de missions Agriculture Biologique et filière équine
06 25 64 54 55

Nos conseils en Agriculture Biologique



CONSEIL POST-CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

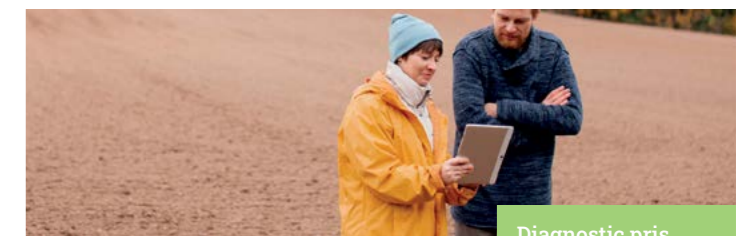
UN CONSEIL PERSONNALISÉ ADAPTÉ À VOS BESOINS

La Chambre d'agriculture de la Charente vous propose une visite et un entretien avec un conseiller spécialisé pour faire le point sur vos besoins, répondre à vos problématiques et trouver des solutions.

CONTACT

Anne-Laure Veysset, animatrice filière AB,
06 25 64 54 55
anne-laure.veysset@charente.chambagri.fr

Conseil pris en charge à 50 % par la Région Nouvelle-Aquitaine et participation de l'exploitant à hauteur de 235 € HT



LE DIAGNOSTIC PRÉ-CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

UN CONSEIL PERSONNALISÉ POUR CONSTRUIRE VOTRE PROJET

La Chambre d'agriculture de la Charente vous propose un entretien personnalisé avec un conseiller pour faire le point sur votre projet et vous accompagner dans vos démarches.

CONTACT

Anne-Laure Veysset, animatrice filière AB,
06 25 64 54 55
anne-laure.veysset@charente.chambagri.fr



Diagnostic pris en charge à 80 % par la Région Nouvelle-Aquitaine et participation de l'exploitant à hauteur de 188 € HT

Dans le cadre de la nouvelle programmation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques 2023-2027, 777 exploitations agricoles ont sollicité un engagement en MAEC système sur le territoire des Zones Intermédiaires de Nouvelle-Aquitaine (ancienne Région Poitou-Charentes). 288 éleveurs charentais sont concernés.

Un taux de couverture à 100% ?

Entendons par taux de couverture, le pourcentage de dossiers MAEC soumis à l'instruction.

Suite à la première période de contractualisation des MAEC, avril-mai 2023, ce taux n'était que de 45%. Fort d'un travail étroit des Chambres d'agriculture avec les services de l'Etat, et de l'engagement des agriculteurs à mettre en œuvre cette MAEC Bien-Etre Animal, ce taux s'est vu revalorisé en Décembre 2023, en passant à 62%.

Le 8 mars 2024, la DRAAF a organisé une réunion extraordinaire, pour annoncer que l'ensemble des dossiers MAEC 2023 sur ZIPC sera soumis à l'instruction des DDT. Le taux de couverture est donc de 100% !

Si le dossier MAEC est conforme au cahier des charges et est donc éligible, le contrat MAEC sera provisionné et financé pour les cinq années à venir (fin d'engagement mai 2028). Cette décision sera notifiée par courrier via le compte Télépac.

Quelles sont les exploitations qui se sont engagées ?

Les 288 éleveurs charentais qui ont sollicité une MAEC Bien-Etre Animal se répartissent ainsi :

- 244 exploitations d'élevage bovin parmi lesquelles 35 ont un atelier ovins,
 - Nombre moyen d'UGB bovins : 121.48
 - Nombre moyen d'UGB ovins : 44.44
 - SAU moyenne : 125 Ha
- 34 exploitations d'élevage ovin,
 - Nombre moyen d'UGB ovins : 64.89
 - SAU moyenne : 93.8 Ha
- 10 exploitations avec une activité équine,
 - Nombre moyen d'UGB équins : 31.69
 - SAU moyenne : 60.90 Ha

Quels engagements ?

Les MAEC Bien-Etre Animal peuvent être souscrites selon 3 niveaux d'engagement. Pour retrouver les cahiers des charges de ces niveaux, rendez-vous sur : www.charente.chambre-agriculture.fr > réglementation administr. > maec ou flashez le QR code ci-contre

Sur les 288 exploitations d'élevage :

- 9 ont choisi le niveau 1
- 31 ont choisi le niveau 2
- 248 ont choisi le niveau 3.



La Chambre d'agriculture de la Charente, opérateur du PAEC ZIPC

Les zones intermédiaires, comme l'ensemble des territoires français, contribuent, et devront contribuer durablement à la transition agro-écologique et à la souveraineté alimentaire.

Ces zones intermédiaires se caractérisent par un potentiel de rendement hétérogène, par une diversité des filières (polyculture élevage) et par le manque de régularité des productions agricoles. La volonté des agriculteurs à faire des productions de qualité et respectueuses de l'environnement permettra de relever ce défi supplémentaire. En effet, l'adaptation au changement climatique et à ses conséquences aura d'autant plus d'impact.

Proposer aux agriculteurs un PAEC qui prend en compte toutes ces particularités territoriales est une opportunité pour accompagner une transition agricole durable. L'ambition de la Chambre d'agriculture de la Charente est de mettre à disposition des mesures qui répondent à la diversité des modes et des systèmes de production présents sur notre territoire.

La Chambre d'agriculture de la Charente a été choisie pour porter le PAEC ZIPC sur les 4 départements de l'ancienne Région Poitou-Charentes. Elle a ainsi organisé de nombreuses séances de travail avec le réseau Chambres d'agriculture, les services de l'Etat et a continuellement exprimé le besoin supplémentaire de moyens financiers sur ce PAEC.

Aujourd'hui elle se réjouit des annonces faites par Virginie ALLAVOINE, Directrice de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine le 8 mars 2024.

Et maintenant, son action portera sur le déploiement de formations et réunions techniques sur les thèmes de l'autonomie alimentaire, le bien-être animal, l'adaptation au changement climatique et amélioration de la technicité de productions. Nous espérons vous y voir nombreux !



Christian DANIAU, Président de la Chambre d'agriculture, explique le cheminement du dossier MAEC et répond aux questions lors des réunions d'informations.

Service Environnement-Energies renouvelables

Le poulinage est l'évènement le plus attendu de l'année pour les éleveurs. Il présente des risques élevés pour la jument et son nouveau-né. En 2023, la Chambre d'agriculture en partenariat avec l'Association des Eleveurs de Chevaux de Sport de la Charente et la clinique Equisyn a proposé une formation « Premiers soins à la poulinière et au nouveau-né ». L'arrivée du printemps est l'occasion de rappeler les bonnes pratiques pour aborder cette période dans les meilleures conditions.

Suivi de la fin de gestation

Avant le 9^{ème} mois de gestation, il est conseillé de ne pas modifier l'alimentation de la poulinière. Ensuite, on va augmenter l'apport énergétique et protéique jusqu'au pic de lactation avec de l'herbe ou du fourrage de qualité et un complément selon l'état corporel de la jument. Attention aux apports de céréales, l'excès d'amidon sera préjudiciable avec des risques d'ostéochondrose chez le poulain. Préférer l'apport d'énergie via les huiles et un aliment riche en protéines (15%).

Si la jument fait de la mamelle bien avant terme ou présente une vulve sale avec écoulements cela peut être le signe d'une placentite. En cas de doutes prendre la température et appeler son vétérinaire.

La préparation et la prédiction du poulinage

Le remplissage de la mamelle s'effectue de 1 à 4 semaines avant le poulinage. Lorsque le poulinage est imminent on observe une perle de colostrum, le lait tiré est jaunâtre et épais. Le dosage du calcium ou du pH des sécrétions mammaires est un bon outil pour prédire le poulinage à 24 -48h près.

Dès les premiers signes d'agitation, rentrer la jument dans un grand box avec de la paille dans un endroit calme, à proximité d'un congénère. Lui mettre un licol et bander la queue (ne pas trop serrer). Différents moyens permettent de détecter les signes de poulinage tels que les boitiers détecteurs de mouvement, l'aimant vulvaire, sans oublier la vidéo surveillance.



Credit photo @JFCE

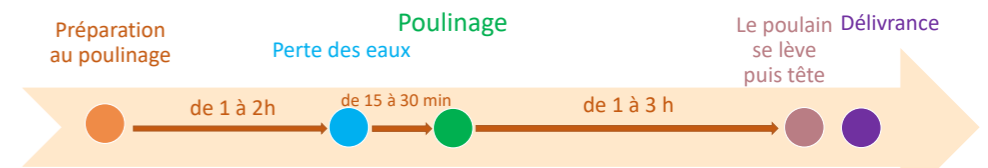
Le déroulement du poulinage : Les soins immédiats le bon timing !

1. La préparation : contractions et agitation, signe de coliques, la jument se couche et se lève, suivie de la perte des eaux.
2. La parturition active : débute à la perte des eaux, le poulain doit se présenter les deux pattes avant puis la tête. Si la progression n'est pas significative dans les 15 min ou s'il se présente mal, appeler le vétérinaire.
3. Le poulain se lève puis tête sinon le guider vers la mamelle.
4. La délivrance : débute après la sortie du poulain et se termine par l'expulsion du placenta. Vérifier l'intégralité du placenta en le disposant en F, il doit être non déchiré de couleur rouge vif. Ne pas tirer sur la délivrance.

Au poulain :

- désinfecter le nombril avec de la teinture d'iode ou un désinfectant ;
- administrer le sérum anti tétanique, le sérum trivalent et une pipette booster ;
- surveiller les crottins : expulsion de méconium dans les 1 à 4h ;
- l'ingestion du colostrum est indispensable pour son immunité. Le test du colostrum permet de vérifier sa qualité ;
- vérifier sa température : 37 à 38°C ;

A la poulinière : la rétention placentaire est le principal risque, surveiller la jument dans les 48h suivant le poulinage (délivrance, appétit, absence de fièvre).



Bon à savoir : 90% des poulinages se déroulent la nuit, la jument recherche le calme et l'obscurité. Ne pas déranger la jument, rester discret. Si vous devez intervenir, veiller à utiliser du matériel désinfecté et des gants stériles. Laisser le lien se faire entre le poulain et sa mère.

	Avant poulinage	Post poulinage	Quelques semaines après
Poulinière	Grippe Tétanos Rappel 1 mois avant poulinage Rhinopneumonie 3 rappels successifs à 5, 7 et 9 mois de gestation Rotavirus Vaccin si présent dans l'élevage Vermifuge 1 mois avant poulinage	Vérifier la délivrance	Vérifier le bon retour en chaleur +20 jours
Poulain		Administrer le sérum antitétanique Sérum trivalent Booster Bien nettoyer le nombril plusieurs fois par jour Dès la naissance	Vermifuger à partir de 2 mois d'âge (risque ascaris et petits strongles élevé) : 2 vermifuges à 3 mois d'intervalle Coproscopie à 6 mois et traitement si nécessaire puis à partir de 1 an même protocole qu'un adulte

Il est conseillé de préparer le poulinage avec son vétérinaire voire de le confier dans des mains expertes en centre spécialisé de reproduction.

Contact : Anne-Laure VEYSSET
 Chargée de missions Agriculture Biologique et filière équine
 06 25 64 54 55

Cette année le réseau Poitou-Charentes démultiplie le nombre de fermes suivies. Des mesures hebdomadaires seront réalisées d'avril à fin octobre, avec pour objectif d'avoir des références locales toute l'année et d'appuyer d'éventuelles demandes d'indemnisation (sécheresse) au niveau national.

L'observatoire de la pousse de l'herbe a pour objectif de collecter des informations sur la croissance de l'herbe afin :

- d'acquérir des références ;
- de donner des repères dans la conduite du pâturage ;
- d'améliorer la qualité du conseil aux agriculteurs pour valoriser les surfaces herbagères.

Création d'un Observatoire National sur la Pousse de l'Herbe (ONPH).

L'Institut de l'Elevage s'est associé à Chambre d'agriculture France pour répondre à un marché public visant à construire un observatoire national de la pousse de l'herbe, dans le cadre de la réforme de l'assurance récolte sur les prairies.

Ce sont donc 350 fermes réparties dans 70 régions fourragères qui seront suivies dès le mois d'avril 2024, selon un protocole strict et précis. Les mesures réalisées à l'aide d'un « herbomètre connecté », par différents opérateurs de terrain seront collectées et traitées sur une plateforme informatique. Ces données terrain devraient ainsi permettre d'améliorer la qualité et la fiabilité satellitaire de production des prairies.

Piloter ses prairies en mesurant la hauteur d'herbe

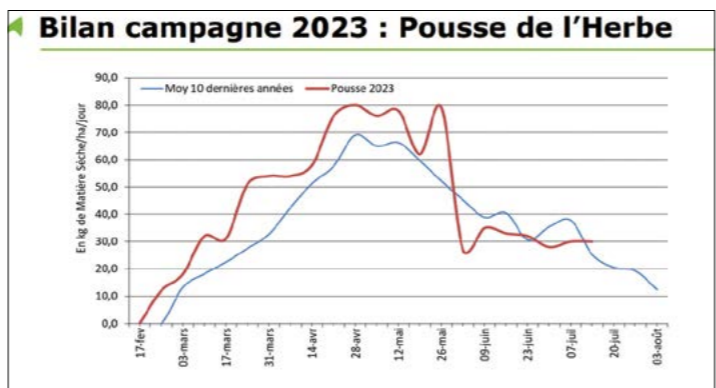
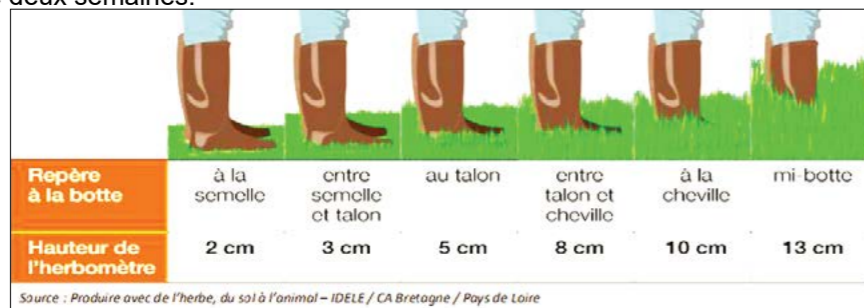


La campagne de mesure de croissance de l'herbe s'étale normalement de début février à fin octobre afin de caractériser la pousse de l'herbe en sortie d'hiver mais également les reprises de pousse à la fin d'été début d'automne, qui peuvent s'avérer intéressantes et non négligeables.

A l'aide d'un herbomètre, la hauteur de l'herbe est mesurée selon un trajet défini à travers la parcelle. Jusqu'à aujourd'hui cela était réalisé sur 20 points de mesures/parcelle à intervalle régulier (x pas). Ces points seront doublés (40 points de mesures/parcelle) dès cette année dans le cadre de l'ONPH afin d'obtenir une bonne représentativité de la prairie.

C'est une mesure de hauteur d'herbe entre le sol et le plateau de l'herbomètre dont le rôle est de compresser uniformément la densité de l'herbe.

Suite aux mesures, une croissance de l'herbe peut être calculée, celle-ci est exprimée en kilogramme de matière sèche par hectare et par jour (kgMS/ha/j) grâce aux mesures de hauteur effectuées entre deux semaines.



Croissance de l'herbe (kgMS/ha/jour) =

$$\frac{\text{(hauteur semaine N - hauteur semaine N-1)} \times \text{densité}}{\text{Nb de jour entre mesure N et N-1}}$$

Un suivi régulier des prairies est nécessaire à la compréhension des différents mécanismes de pousse pour assurer un conseil précis et définir des tendances de pousse annuelles pertinentes.

Les bulletins de pousse de l'herbe

Le bulletin pousse de l'herbe est réalisé en collaboration entre les Chambres d'agriculture et les lycées agricoles du Poitou-Charentes, il reposait sur un réseau de 12 fermes suivies en 2023 (dont 3 en Charente).

A partir de cette année dans le cadre de l'ONPH pour le dispositif assurantiel des prairies, il y aura 19 exploitations en suivies (dont 4 en Charente).

Un bulletin est envoyé par mail tous les 15 jours avec une parution le mardi jusqu'à l'arrêt estival de la pousse. Un bilan de campagne est diffusé et à l'automne, quelques flashes sont publiés suivant l'actualité. Vous pouvez vous abonner en envoyant votre adresse mail à l'adresse suivante : lesprairies@na.chambagri.fr et vous recevrez le bulletin gratuitement.

En attendant, un outil d'aide à la gestion de la hauteur d'herbe : la botte

Les estimations "à la botte" donnent déjà une bonne idée de la biomasse disponible dans la parcelle. Pour le pâturage il est nécessaire de disposer d'au moins 10 à 13 cm d'herbe pour entrer les animaux dans une parcelle et de les sortir avant de descendre sous les 5 à 6 cm, afin de garder une bonne dynamique de repousse.

Contact : Nathalie AUGAS
 Conseillère ovins
 06 26 69 71 09

2023, une bonne année fourragère

En Charente, l'année 2023 a été marquée par un printemps favorable à la pousse de l'herbe, permettant de bons rendements. A partir de mi-octobre, les précipitations importantes et quasi-continues n'ont pas permis le pâturage ni la réalisation des dernières fauches.

Les semis d'automne ont été fortement perturbés, laissant de grandes incertitudes sur la future disponibilité en paille et en céréales pour l'autoconsommation des animaux et pour la vente.

Le prix des intrants se stabilise mais reste élevé

Certaines charges ont fortement augmenté par rapport à 2022, notamment les engrais, l'électricité (+13%), ainsi que les services. Le prix des concentrés s'est stabilisé, et le prix carburant a légèrement baissé (-6,3%), mais restent à des niveaux élevés par rapport à 2021.

De bons rendements en céréales et en paille, mais des prix de vente en baisse.

La baisse du prix des céréales impacte plus ou moins le résultat suivant le niveau de spécialisation des systèmes.

Une amélioration de la situation, des prix de vente à préserver.

En 2023, les revenus se redressent chez les livreurs avec la hausse du prix du lait et des charges stabilisées. La conjoncture favorable en lait de chèvre profite aux élevages spécialisés malgré des charges qui progressent encore. Après une hausse de 7% en 2022, le prix du lait augmente encore de 9% en 2023. En parallèle, les livraisons sont relativement stables. Malgré des charges opérationnelles contenues mais en hausse et des charges de structure toujours en augmentation, le revenu des livreurs spécialisés s'améliore.

La situation est plus compliquée pour les fromagers fermiers. Ils doivent faire face à la hausse du prix des emballages et de l'électricité et à celle du coût de la main-d'œuvre. Malgré une augmentation du prix de leurs fromages ils peuvent à peine maintenir leur revenu dans un contexte de commercialisation pas toujours très porteur.

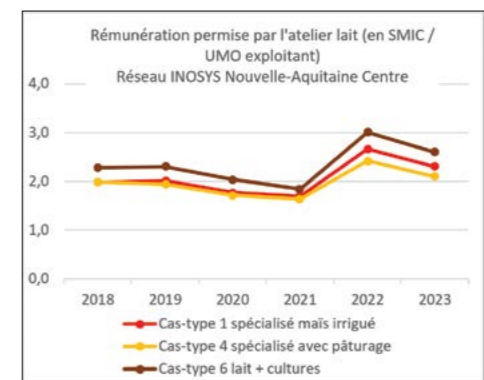


En élevage bovins lait, un revenu inférieur à 2022

En 2023, sur l'ensemble des 15 laiteries répertoriées dans la zone Nouvelle-Aquitaine/Centre/Allier, l'évolution du prix du lait a été positive avec un prix de base moyen à 441 € (22 € en moyenne en plus que l'année 2022).

Le réseau INOSYS Nouvelle-Aquitaine/Centre/Allier a modélisé les principaux types d'exploitations de la zone par des cas-types, permettant d'estimer l'évolution des revenus. Ces cas-types ont été créés à partir de fermes réelles optimisées, les résultats sont donc meilleurs que la moyenne des exploitations.

Tous les cas-types affichent une baisse de revenus par rapport à 2022.



En élevage bovins viande, des revenus en nette baisse pour tous les systèmes

La hausse des charges opérationnelles, mieux contenue qu'en 2022, et la forte augmentation des charges de structure impactent les revenus des éleveurs.

La progression des cours en bovins viande ainsi que les efforts d'adaptation, tant en termes de conduite technique que de maîtrise des charges, avaient permis aux revenus des systèmes suivis de progresser en 2022. Cette embellie sera de courte durée, les systèmes bovins viande étant à la fois impactés par la réduction des aides de la PAC et par l'inflation qui perdure.

Tous grands systèmes confondus, les revenus affichent une baisse marquée en 2023 même s'ils restent supérieurs à la moyenne sur la période 2013-2021.

Les systèmes polyculteurs-éleveurs où les cultures de vente pèsent fortement sur les résultats subissent la chute des

cours et sont ceux dont les revenus 2023 seraient le plus fortement impactés à la baisse.



Pour les éleveurs ovins, la hausse des produits ne couvre pas l'augmentation des charges

Même si le maintien des cours de l'agneau s'est maintenu à des niveaux historiquement élevés en 2023, cela n'a pas permis de stabiliser les revenus des éleveurs ovins. La cotation de l'agneau lourd oscille toujours autour de la barre des 8 €/kg de carcasse en 2023, soutenue par une offre limitée, la consommation de viande ovine elle, baisse de l'ordre de 2% par rapport à 2022.

Le revenu moyen par UMO des éleveurs en systèmes "ovins viande spécialisés herbagers" était de 22 000 €/UMO en 2022. Il sera en deçà des 20 000 €/UMO en 2023 pour de plus en plus de systèmes. Même si les éleveurs ovins se sont adaptés, c'était sans compter sur la hausse conséquente de tous les intrants surtout au niveau des postes de mécanisation et des aliments, postes les plus importants financièrement chez les moutonniers.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'Institut de l'Elevage et retrouvez les dossiers "annuel Economie de l'élevage" des différentes filières sur <https://idele.fr>



Contacts : Nathalie AUGAS,
 Conseillère Ovins
 06 26 69 71 09
Laurie MOURICHOU
 Conseillère Bovins Viande
 06 24 30 15 24
Diane PASQUIER
 Conseillère Bovins Lait
 07 71 73 02 86

Interview du conseiller

Depuis combien de temps travaillez-vous à la Chambre d'agriculture de la Charente?

Je suis arrivée à la Chambre d'agriculture en 2010, après un diplôme d'ingénieure en Agriculture obtenu à l'ENITA de Bordeaux (devenu maintenant Bordeaux Sciences Agro). J'ai commencé en tant que Conseillère Bovins Lait, métier que j'ai exercé pendant plus de 10 ans.

Quel est votre métier?

Je suis aujourd'hui chargée de mission Agriculture Biologique pour environ 70% de mon temps et conseillère pour la filière équine pour environ 30% de mon temps.

Quelles sont vos missions?

Pour la bio, j'anime la filière et son développement sur le territoire. Au niveau départemental, je coordonne une équipe de conseillers spécialisés dans différentes filières, nous proposons du conseil pré et post conversion, nous animons des journées techniques et des événements tels que le Mois de la Bio et un groupe de producteurs bio (NDRL, voir page 3...). Par ailleurs, j'anime un groupe de conseillers des Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine en élevage herbivores bio. Nous travaillons actuellement sur un guide « parasitisme » en partenariat avec le GDS, la maîtrise des parasites étant un enjeu majeur de nos exploitations herbagères.

Pour la filière équine, je suis chargée du suivi de 8 fermes de référence pour le Nord de la Région dans différentes typologies (écuries de pension, centres équestres, écurie de traction, lait de jument...), pour le dispositif national du Réseau Equins. (NDLR, voir Chambr'Elevages n°6). L'objectif est de créer des références techniques et économiques pour

accompagner les porteurs de projets à l'installation et les exploitants dans l'amélioration de leurs performances.

Je réalise aussi des formations sur différentes thématiques et propose du conseil individuel en ferme allant du calcul de ration à l'analyse de la rentabilité d'un atelier.

Quelle est l'action la plus marquante de votre parcours ?

La mise en place de groupes d'agriculteurs sur les médecines alternatives (homéopathie, aromathérapie, phytothérapie). La santé et le bien-être animal sont des sujets qui m'ont toujours passionné. Septiques pour certains au début, les éleveurs ont tout de suite adhéré à ces nouvelles approches basées sur une meilleure observation de leurs animaux, sur la prévention plutôt que sur les traitements et sur l'individualisation des cas. Je crois que cela redonne du sens à leur métier d'éleveur.

Qu'est-ce que vous aimez dans votre métier ?

Accompagner les agriculteurs dans leurs projets, être au plus près de leurs besoins, apporter une prise de hauteur que parfois leur métier très prenant, ne leur permet plus de prendre.

Et pour demain ?

Aider les agriculteurs à vivre dignement de leur métier, tout en les accompagnant à améliorer leurs pratiques vers plus de protection de l'environnement et de bien-être animal. Ce sont pour moi les enjeux majeurs et les attentes des consommateurs pour les années à venir.



Contact : Anne-Laure VEYSSET

Chargée de missions
Agriculture Biologique
et filière équine
06 25 64 54 55

Guide Conseil sur les bâtiments agricoles

En partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Charente, le CAUE a créé un guide conseil sur les bâtiments agricoles, pour les projets de construction. Il est constitué de fiches pratiques pour les agriculteurs, les services instructeurs et les constructeurs.

Ces fiches ont vocation à conseiller les porteurs de projet sur la question de l'urbanisme :

- Nécessité agricole du projet,
- Limitation de l'artificialisation des sols,
- Caractéristiques du projet facilitant la fonctionnalité agricole et l'intégration paysagère.

En intégrant ces recommandations en amont des projets, l'aboutissement de ces derniers doit être facilité (obtention du permis de construire par exemple).

Retrouvez ces fiches en flashant ce QR code

Vous pouvez contacter le CAUE de la Charente (05 45 92 95 93) ou le service foncier/urbanisme de la Chambre d'agriculture (05 45 24 49 49).



Service PAC 2024

Faites votre déclaration PAC avec la Chambre d'agriculture

DEUX FORMULES AU CHOIX

PAC' Assist Individuelle

Compétence
Dossiers vérifiés
Proximité
Rapport qualité / prix

PAC' Autonome
Session collective

Rendez-vous en visio ou en présentiel

Contact : 05 45 24 49 49
www.charente.chambre-agriculture.fr